



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 39170

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'engagement civique des jeunes. La solidarité envers la communauté nationale est un devoir moral. Elle doit être réaffirmée. Or, les jeunes n'ont pas aujourd'hui la possibilité d'oeuvrer pour la collectivité dans un cadre bénévole, législativement encadré. Ils pourraient, auprès de l'État, des collectivités territoriales, des associations, mettre en oeuvre des savoir-faire, fruits de l'instruction civique reçue tout au long de leur scolarité. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39170

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3417